



## Délai de prescription chèque

Par **geekoun**, le **25/06/2009** à **15:17**

Bonjour,

Un ancien ami m'a pris un chèque au début 2007 et l'a utilisé (toujours début 2007) en imposant sa signature. Le montant est inférieur à 60 euros. La somme a été débité de mon compte. Je n'ai ni fait opposition ni porté plainte (par peur de représailles).

Je voudrais connaître le délai de prescription pour faire opposition à un chèque volé. (les faits datent de début 2007). Et également connaître le délai de prescription pour porter plainte contre l'individu.

Il s'agit bien la d'un chèque volé non pas d'un faux? (étant donné que sa signature apparait sur le chèque).

Merci

PS: Je sais qu'il y a pas mal de post sur le forum à ce sujet mais je n'ai pas encore réussi à trouver précisément les réponses à mes questions.